

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 27 février 2025 à 21 heures 00 minutes  
Mairie

Quorum : 7

**Présents :**

M. ARCADE Frédéric, M. BARAILLON Dominique, Mme BEYRIS Béatrice, M. LABURTHE Daniel, Mme LAPORTE Michelle, M. MIREMONT David, M. PRENERON Laurent, Mme VILLAS Muriel

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

M. BUFFAUMENE Jérôme, Mme GUEZENNEC Marie-Line, M. LAPORTE Didier

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** Mme BEYRIS Béatrice

**Président de séance :** M. LABURTHE Daniel

**1 - Lecture et approbation du compte rendu précédent**

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

**2 - Election du secrétaire de séance**

Mme Béatrice BEYRIS est nommée secrétaire de séance.

**3 - D202503 - CFU 2024 - Commune de Mauléon d'Armagnac**

**Investissement :**

Dépenses prévues =	770 283,62	770 283,62
Dépenses réalisées =	496 456,46	
Reste à réaliser =	76 000,00	

Recettes prévues =	496 456,46	770 283,62
Recettes réalisées =		641 963,16
Reste à réaliser =		0,00

**Fonctionnement :**

Dépenses prévues =	329 721,19	329 721,19
Dépenses réalisées =		236 773,77
Reste à réaliser =		0,00

Recettes prévues =	236 773,77	329 721,19
Recettes réalisées =		347 672,58
Reste à réaliser =		0,00

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement =	145 506,70
Fonctionnement =	110 898,81
Résultat global =	256 405,51

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

#### 4 - D202504 - Affectation des Résultats 2024

##### AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 27/02/2025

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	50 331,44
- un excédent reporté de :	60 567,37

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	110 898,81
- un excédent d'investissement de :	145 506,70
- un déficit des restes à réaliser de :	76 000,00

Soit un excédent de financement de :	69 506,70
--------------------------------------	-----------

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	110 898,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	110 898,81
--	------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	145 506,70
--	------------

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

##### 5 - Convention de Larrazieu

Une convention va être passée entre les 3 parties.

#### 6 - D202505 - Voyage Ecole de Villeneuve de Marsan

Mr le Maire informe le conseil municipal du courrier de l'école élémentaire demandant à la commune une participation au financement du voyage scolaire d'un enfant de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide de participer au financement du voyage à hauteur de 50 €.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

##### 7 - SACEM via AMF

Mr le Maire informe le conseil municipal d'un nouvel accord de partenariat entre l'AMF et la SACEM.

Mr le Maire prendra contact avec le conseiller de la SACEM pour avoir plus de précisions.

##### 8 - Questions diverses

- La Fibre
- Réunion du 28 février au Foyer de Mauléon d'Armagnac avec les jeunes de Mauléon d'Armagnac.

Le Secrétaire de séance,

Fait à Mauléon-d'Armagnac  
Le Maire,

